
DÉPARTEMENT DU
CALVADOS

014-211403282-20230613-DELIB40-DE

Accusé certifié exécutoire

Délibération n° 40/2023

Réception par le préfet : 14/06/2023

Arrondissement de
Caen

Canton de Cabourg

COMMUNE
D'HEROUUILLETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Martine PATOUREL, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 9

Date de convocation

7 juin 2023

Date d'affichage

7 juin 2023

Présents : Mme PATOUREL Martine, M. LE GOUPIL Luc, M. BERTIN Guy, Mme LECOLLEY Liliane, M. MARECHAL Hubert, Mme DUPUIS Virginie, M. DEL PRETE Didier, Mme VAN WAEYENBERGHE Ingrid, M. FLAUX Mickaël,

Absents excusés : Mme PICQUENOT Céline, M. LEGAY Rémi, Mme GUESDON Isabelle, Mme LIBOIS Marie-Madeleine.

M. BERTIN Guy est nommé secrétaire de séance.

TENNIS : MONTANT DES COTISATIONS ET REGLES D'ACCES

Monsieur BERTIN informe que le tennis va pouvoir être utilisé, car les serrures et les badges sécurisés sont opérationnels.

Il propose de mettre en place un règlement dont il fait état des conditions.

Il propose de mettre à disposition un badge par famille au tarif de 45 €. Certains élus proposent une cotisation annuelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 9 voix pour, approuve les conditions du règlement. Ils valident l'utilisation exclusive aux habitants de la commune. Le montant du badge (sans renouvellement) au prix de 45 € par foyer, et le montant de 30 € par foyer au titre de cotisation annuelle (à renouveler tous les ans de date à date).

Pour copie conforme au registre, le 14 juin 2023

Le Maire, Martine PATOUREL

